

# VACANCES – NOEL 2025

Demande d'inscription à l'Accueil de Loisirs\* des petites vacances – CHEVILLY -

**Date limite d'inscription le 8 Décembre 2025**

Nom du responsable légal : .....

1<sup>er</sup> enfant : Nom ..... Prénom : ..... Né(e) le : .....

2<sup>ème</sup> enfant : Nom ..... Prénom : ..... Né(e) le : .....

3<sup>ème</sup> enfant : Nom ..... Prénom : ..... Né(e) le : .....

Adresse complète : ..... Tél : .....

Adresse mail : .....

N° allocataire CAF :         (7 chiffres + 1 lettre) **QF** : .....

(Joindre OBLIGATOIREMENT le justificatif de votre QF CAF : Le QF de référence pour l'année 2025 est celui de Janvier 2025)

Avez-vous rempli pour l'année scolaire 2025 / 2026 une fiche de renseignements sanitaires ? oui ☐ non ☐

(Si non, merci d'en remplir une par enfant. Imprimé disponible sur le centre ou sur www.cigalesetgrillons.com)

Un minimum de 10 enfants est nécessaire pour l'ouverture du centre.

| Semaine du 22 au 26 Décembre 2025<br>(Cochez les cases correspondantes aux jours d'accueils choisis et indiquez les horaires)             |                          |                          |                          |       |                          |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|-------|--------------------------|
|                                                                                                                                           | 22                       | 23                       | 24                       | 25    | 26                       |
| Heure d'arrivée                                                                                                                           |                          |                          |                          |       |                          |
| Journée                                                                                                                                   | FERME                    | FERME                    | FERME                    | FERME | FERME                    |
| Heure de départ                                                                                                                           |                          |                          |                          |       |                          |
| Semaine du 29 Décembre 2025 au 2 Janvier 2026<br>(Cochez les cases correspondantes aux jours d'accueils choisis et indiquez les horaires) |                          |                          |                          |       |                          |
|                                                                                                                                           | 29                       | 30                       | 31                       | 01/01 | 2                        |
| Heure d'arrivée                                                                                                                           | ...h....                 | ...h....                 | ...h....                 |       | ...h....                 |
| Journée                                                                                                                                   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | FERIE | <input type="checkbox"/> |
| Heure de départ                                                                                                                           | ...h....                 | ...h....                 | ...h....                 |       | ...h....                 |

| QF    | Taux d'effort | Tarif Obtenu                              | Nbre de jours | Nbre d'enfant | Montant du paiement à joindre |
|-------|---------------|-------------------------------------------|---------------|---------------|-------------------------------|
| ..... | X 1,7 %       | Mini : 3,915 €<br>.....<br>Maxi : 18,00 € |               |               |                               |

## Choisissez votre mode de règlement :

- ☐ Par chèque (à l'ordre de Cigales et Grillons + préciser au dos de votre chèque nom et prénom de l'enfant ainsi que le lieu d'accueil)
- ☐ Par chèque ANCV ou CESU préfinancés papier uniquement
- ☐ Par carte bancaire :

Suite aux nouvelles réglementations en vigueur si vous souhaitez faire un paiement par carte bancaire merci de nous contacter au 02.38.42.15.15

A .....

Le .....

Signature :



# VACANCES NOEL 2025

Fonctionnement de l'ALSH des petites vacances – CHEVILLY -

## Qui peut en bénéficier

Les enfants âgés de 3 à 13 ans demeurant sur la commune de Chevilly.

Pour les enfants de moins de 3 ans qui sont déjà scolarisés, leur inscription à l'ALSH est possible sur présentation d'un certificat de scolarité.

Pour les personnes ne résidant pas sur la commune, merci de vous adresser directement à l'association « Cigales et Grillons ».

## Lieux :

**Accueil de Loisirs**  
8 rue du Stade  
45520 CHEVILLY  
Tél : 02.38.80.11.14

## Jours et Horaires d'accueil :

L'Accueil de Loisirs est ouvert chaque jour des vacances scolaires (sauf jour férié).

De 09h00 à 17h00 avec une possibilité d'accueil et de départ échelonné de 07h30 à 09h00 et de 17h00 à 18h30.

En cas de retard après 18h30 une pénalité de 10 € par enfant et par retard sera facturée.

**NB :** horaire journée avec repas

## Restauration :

Le déjeuner est inclus et un goûter sera distribué aux enfants en fin d'après-midi.

## Conditions d'inscription et modalités de règlement :

- Les inscriptions peuvent se faire auprès de « Cigales et Grillons », de la direction de l'accueil de Loisirs ou sur l'accueil périscolaire. Une fois effectuées, les inscriptions ne pourront plus être modifiées.

Les dossiers d'inscriptions peuvent également être téléchargés sur notre site Internet [www.cigalesetgrillons.com](http://www.cigalesetgrillons.com).

**- La date limite d'inscription est fixée au 8 Décembre 2025.** Toute inscription arrivant après cette date se fera sous réserve de la capacité d'accueil et d'encadrement. Aucun enfant non inscrit au préalable ne devra être déposé sur l'Accueil de Loisirs.

- En cas de retard répétés après 18h30, malgré les pénalités, Cigales et Grillons notifiera alors l'exclusion de l'enfant, considérant que les dispositifs de la commune ne constituent pas le mode de garde approprié à l'enfant

- Des fiches de renseignements sanitaires sont fournies par « Cigales et Grillons » avec les dossiers d'inscription, elles sont à redonner remplies et signées chaque début d'année scolaire.

- Les inscriptions se font à la journée mais doivent être communiquées avant la date limite d'inscription.

## Les tarifs : (le coût est déterminé selon votre QF et un taux d'effort)

| TARIF 2025                         | Taux d'effort                 | Plafond minimum | Plafond maximum |
|------------------------------------|-------------------------------|-----------------|-----------------|
| Vacances journée                   | 1,7 %                         | 3,915 €         | 18,00 €         |
| Pénalité de retard après 18h30     | 10 € par retard et par enfant |                 |                 |
| Tarif Unique habitant Hors Commune | 32,25 € par jour              |                 |                 |

**Attention en cas de non présentation des justificatifs nécessaires à l'établissement du QF (période de référence Janvier 2025), le tarif appliqué sera le tarif maximum.**

## Paiement :

Les paiements sont à JOINDRE au moment de l'inscription et à remettre à la direction de l'accueil de Loisirs ou au bureau de l'association « Cigales et Grillons ». Toute inscription incomplète ne sera pas prise en compte.

## Mode de règlement possible et facilité de paiement :

☐ Par chèques (à l'ordre de Cigales et Grillons + préciser au dos du chèque nom et prénom de l'enfant)

☐ Par carte bancaire

☐ Par chèques Vacances ANCV

☐ Par TICKETS CESU papier uniquement

Vous avez la possibilité de joindre plusieurs chèques (1 pour chaque mois) et de nous demander un encaissement le mois échu.

En cas de difficultés financières le CCAS de la commune est à votre disposition pour étudier toute situation particulière

## Annulation ou modification :

- Pour raisons médicales : les journées d'absences donneront droit à un avoir selon les conditions cumulatives suivantes (absence sur la journée entière + présentation d'un certificat médical sous 8 jours indiquant l'incapacité de l'enfant à fréquenter l'accueil de loisirs).

- Pour autres raisons : la somme versée sera conservée.

- En cas d'annulation due à des événements à caractère exceptionnels (grève, attentats, conditions climatiques, interdiction d'ouverture), l'association Cigales et Grillons se réserve le droit de retenir une somme forfaitaire par enfant.

\* Cette action est soutenue financièrement par la Caisse d'Allocation Familiale du Loiret